

Exploitation

N° détenteur : FR
 N° d'exploitation (EDE) : _____
 N° PACAGE : _____
 N° Siret : _____
 Nom, prénom ou raison sociale : _____

 Adresse : _____

Compte-rendu de contrôle sur place 2023

Conditionnalité • Environnement

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la CONSERVATION DES HABITATS NATURELS
 AINSI QUE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES Articles 6 (1 et 2)
 et directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la CONSERVATION DES OISEAUX SAUVAGES.
 Articles 3 (1 et 2b), 4 (paragraphe 1, 2, 4)
 Règlement (UE) 2021/2115 du Parlement et du Conseil du 2 décembre 2021
 Règlement (UE) 2021/2116 du Parlement et du Conseil du 2 décembre 2021
 Règlement (UE) 2022/1172 de la Commission du 4 mai 2022

Organisme de contrôle

Mode de sélection : analyse de risques aléatoire induit
 Organisme : _____
 Date du contrôle sur place : _____ Inopiné
 Date du préavis : courrier _____
 téléphone _____ à _____ h _____
 Nombre de personnes présentes lors du contrôle : _____

DIRECTIVES OISEAUX ET HABITATS

(toutes les exploitations sont concernées par ces directives)

POINT 1. Respect des mesures de protection des habitats d'oiseaux sauvages

	ANOMALIE			RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
	OUI	NON	Sans Objet	Org. contrôle	Décision DDT(M) / DAAF
Destruction ou détérioration d'habitat d'oiseaux sauvages protégés (listés en annexe I de la directive 2009/147/CE ou correspondant à une espèce migratrice)					
1. Points de contrôle génériques (vérification sur 50% des îlots et 50% de la surface agricole de l'exploitation) : • Constat de taille et/ou de coupe d'arbre(s) et/ou de haie(s) entre le 16 mars et le 15 août (période de nidification), sauf si la taille ou la coupe est imposée par une autorité extérieure pour des raisons de sécurité • Constat de pratique d'écobuage non réglementaire, sauf en présence d'une dérogation préfectorale					
2. Points de contrôle si signalement par l'autorité compétente de la présence d'une espèce d'oiseaux protégée et/ou engagement de l'agriculteur à respecter son biotope : • Destruction/détérioration d'un habitat et/ou d'un site de reproduction d'une espèce d'oiseaux protégée dont les zones de protection de biotope ou de compensation écologique • Non-respect des mesures de protection d'une espèce d'oiseaux protégée notifiées par l'autorité compétente					

Nom de l'espèce ou des espèces visées :

Précisez ici tout élément complémentaire que vous jugez utile à la définition des suites à donner à ce contrôle

POINT 2. Respect des mesures de protection des habitats naturels et des espèces dans les sites Natura 2000

Constat de travaux ou interventions propres à affecter un site Natura 2000 en l'absence d'une autorisation de l'autorité administrative compétente					
--	--	--	--	--	--

Description des travaux ou interventions constatés :

Précisez ici tout élément complémentaire que vous jugez utile à la définition des suites à donner à ce contrôle

Si l'exploitation appartient à un espace protégé

(parc national, réserve naturelle, biotope protégé par arrêté)

ou à un site Natura 2000,

précisez ici le nom de ce site ou de cet espace protégé :

Observations du (des) contrôleur(s) :

Nom(s) et prénom(s) du (des) contrôleur(s) et signature(s) :

Fait à : _____ Le : _____

Je reconnais avoir pris connaissance des constats mentionnés sur le présent compte-rendu, qui sont susceptibles d'entraîner une réduction des aides soumises à la conditionnalité auxquelles je peux prétendre.

Observations de l'exploitant ou de son représentant :

Nom et prénom de l'exploitant ou de son représentant et signature :

Fait à : _____ Le : _____

À compter de la date ci-dessus, vous disposez d'un DÉLAI DE 10 JOURS pour faire valoir vos observations par écrit auprès de l'organisme de contrôle. Une fiche d'observations vous est fournie à cet effet.

Avis de l'organisme de contrôle

Décision DDT(M)/DAAF

Date : _____
Signature et cachet :

Date : _____
Signature et cachet :